

Garantie Région Sud

REGION SUD

Présentation du dispositif

La Région Provence-Alpes Côte-d'Azur se porte garante des prêts réalisés par les chefs d'entreprise auprès des banques.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de ce fonds toutes les PME, de toute taille, de tout secteur d'activités et à tout stade de vie.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Avec le fonds de garantie régional, la Région se porte garante des prêts :

- Je créé mon entreprise,
- Je développe mon activité,
- Je rencontre des difficultés passagères,
- Je reprends - transmets mon entreprises.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La garantie est de 80% sur des prêts de 1 000 € à 1,5 M€.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Portail des entreprises de la Région Sud au 0 805 805 145 et demander un expert du guichet de financement.

Organisme

REGION SUD

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13481 MARSEILLE cedex 20
Téléphone : 04 91 57 50 57
Télécopie : 04 91 57 55 96